

DELIBERATION

du

8 avril 2025

Sur l'affectation du résultat

2024

Nombre de membres en exercice	6
Nombre de membres présents	5
Nombre de suffrages exprimés	5
Pour	5
Contre	

Date de la convocation : 2 avril 2025
Date de la séance : 8 avril 2025

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame la Présidente délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame Elie Céline après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		9 763,84
Opérations de l'exercice	31 166,32	27 416,73
Totaux	31 166,32	37 180,57
Résultat de clôture		6 014,25

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement
Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
Elle Céline, Patricia Dumas, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Alexandre Vagnon, Christophe Martin,

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.



V2024-01-11

Pour expédition conforme, Madame la Présidente

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
31 166,32	9 763,84
31 166,32	27 416,73
	37 180,57
	6 014,25

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

X ← Indiquer X si absence de restes à réaliser

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

6014,25